

La dune d'aval acquise par le Conservatoire du littoral

Résultat: les travaux vont pouvoir commencer. Enfin!

La longue négociation, sur l'achat du marais et de la dune d'aval de Wissant, par le Conservatoire du littoral, a enfin trouvé un épilogue heureux grâce à l'action constructive de la municipalité de Wissant et du maire, le D^r Coupin.

Epilogue heureux, car l'acquisition par la collectivité des fameuses dunes (dont l'évolution menaçait une partie de la station) étaient la condition nécessaire pour que des fonds publics soient consacrés aux travaux.

90 millions environ étaient bloqués. Ils pourront maintenant être utilisés à stabiliser la dune et à empêcher le déferlement du sable dévastateur sur la station, si joliment située entre les deux caps.

La participation de Wissant a été, en effet, déterminante dans la signature de l'accord entre le Conservatoire du Littoral

et l'indivision représentée par M. Cousin. En voici, en résumé, les éléments: le Conservatoire achète le marais 200.000^{fr}, la commune achète les dunes 99.000^{fr} pour les céder ensuite gratuitement au Conservatoire du littoral. Surface totale dunes plus marais, 35 ha environ.

Restait un point de désaccord. Le propriétaire voulait bénéficier du droit de chasse pendant neuf ans, droit renouvelable une fois. Mais le Conservatoire tenait à limiter ce droit de chasse (dans le temps et quant aux quantités de pièces abattues) d'où une perte de valeur pour le propriétaire.

La solution a été trouvée par la création d'une association, l'ASMADA (Association de Sauvegarde du Marais et de la Dune d'Aval) qui louera dunes et marais et prendra donc ainsi un droit de chasse qu'elle n'exercera pas (sauf éventuellement pour la destruction des nuisibles). Ce sont les cotisations de membres de l'as-

sociation, présidée par M^{me} Vigneron, qui permettront de payer la location du droit de chasse.

Ainsi donc et dans un souci de sauvegarde écologique, un terrain d'entente a pu être trouvé. On s'en réjouit car maintenant les travaux financés par la région et le département vont pouvoir commencer. Il faut savoir aussi que la commune assurera la gestion du site et que le Conseil Général finance le salaire d'un garde dans cet espace merveilleux de la dune d'aval et du marais, qui étaient de plus en plus menacés par l'érosion éolienne.

Une érosion bien difficile à endiguer. Déjà, 700^m de filets ont été posés par des bénévoles, ce qui indique dans quel esprit la sauvegarde de la dune d'aval va se poursuivre désormais.

D.A

A.S.M.A.D.A

l'ASMADA, (l'Association pour la Sauvegarde du Marais et de la Dune d'Aval) créée le 13 Janvier 1985 à WISSANT.